



Municipalité de Lantier

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR ET RÉSUMÉ RÈGLEMENT 269-2026

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE:

Lors de la séance ordinaire du conseil le 8 juin 2026 le règlement portant le numéro 269-2026 a été adopté.

RÈGLEMENT 269-2026 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 149-2014 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES AFIN DE MODIFIER LE TABLEAU DE DÉLÉGATION DE SON POUVOIR D'AUTORISATION DE DÉPENSER

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Date d'adoption : 8 juin 2026
Date d'entrée en vigueur : 9 juin 2026
DONNÉ à Lantier ce 9^e jour de juin de l'an deux mille vingt-six

Benoit Charbonneau,
Directeur général et greffier-trésorier